



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°42

Réunion du mardi 06 juin 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

CHATOU – GYMNASSE ILE DES IMPRESSIONNISTES – NNI 781469901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 31/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 15/05/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 31/05/2023
- P.V. de la Commission de Sécurité

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante :

La zone d'une largeur de 1m en périphérie de toute l'aire de jeu n'est pas respectée, elle est obligatoire (Art. 3.3 - Règlement Ed. 2021) :

- Présence de cible de tir à l'arc à 0,80m
- Distance mur ligne de touche 0,90m

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cette installation.

CHATOU – GYMNASSE ROGER CORBIN – NNI 781469902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 28/04/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 31/05/2023
- P.V. de la Commission de Sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 06/06/2023.

1.2. Confirmations de niveau de classement

VALENTON – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 940740101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/06/2023 et des documents transmis :

- Tests insitu
- Plan côté de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires

La C.R.T.I.S. constate que les dimensions de l'aire de jeu sont de 83x50 et ne respectent donc pas les dimensions minimums nécessaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cette installation.

Dossier transmis à la F.F.F. pour avis complémentaire.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CHATOU – GYMNASE ILE DES IMPRESSIONNISTES – NNI 781469901

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 17/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en Tube Fluorescent et de la demande de classement en niveau EFUTSAL 4 signée par le propriétaire le 28/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 291 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0,22.
- Facteur d'uniformité : 0,43.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cet éclairage.

CHATOU – GYMNASE ROGER CORBIN – NNI 781469902

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau EFUTSAL 2 signée par le propriétaire le 15/05/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 585 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 2 jusqu'au 06/06/2027.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BOUGIVAL – STADE PATRICE VIELJEUX N°2 – NNI 780920102

L'éclairage de cette installation était E6 jusqu'au 22/06/2019.

A la demande de la mairie de Bougival, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 01/06/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/05/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 109 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.13.
- Facteur d'uniformité : 0.20.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. l'éclairage de cette installation sportive ne peut être classé.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LIMEIL BREVANNES - STADE DIDIER PIRONI 2 – NNI 940440302

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 07/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de la moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire le 18/04/2023.
- Plan de masse du terrain de 100 m x 65 m.
- Plan des vestiaires

REMARQUE DE LA C.R.T.I.S. : Il faut impérativement respecter la zone de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu, côté ligne de touche et côté ligne de but avec la même nature de matériaux synthétique.
Les caniveaux CC1 doivent donc être à 2,50m des lignes de l'aire de jeu.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN (suite au renouvellement de la moquette).

4. DIVERS

ISSY LES MOULINEAUX – STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME – NNI 920400102

ISSY LES MOULINEAUX – CITE DES SPORTS – NNI 920400101

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASSE CITE DES SPORTS N°1 – NNI 920409907

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASSE CITE DES SPORTS N° 2 – NNI 920409908

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et de la demande de rattachement des vestiaires de la CITE DES SPORTS au STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME.

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour avis.